




Dans le cadre de la construction du projet personnel de l'élève, le lycée de l'Image & du Son d'Angoulême propose des mini-stages à vos élèves de 3^{ème} du secteur et de 2^{nde} qui débiteront le **14 janvier 2019 jusqu'au 29 mars 2019.**

 **compte tenu de l'attractivité de certains enseignements, il est conseillé de nous solliciter dès réception des documents**

Vous trouverez :

- en page 2 le tableau des options de 2^{nde} et des enseignements de spécialités de 1^{ère}, proposés en découverte
- en page 3, pour information, copie de la convention émise par le LISA

Afin de faire participer vos élèves à un mini-stage dans de bonnes conditions :

1. Vous veillerez à renseigner le tableau ci-joint et en faire retour, par voie électronique.
2. Après réception de ce document, une convention de mini stage sera établie et vous sera retournée, contresignée par la même voie. La convention est définitive après signature de toutes les parties.

En raison du nombre important de demandes, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les tableaux dans les meilleurs délais et de prévenir les familles que les reports de dates seront traités sous réserve de places disponibles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Thierry Roul,
Proviseur

A noter dans vos agendas

**Portes Ouvertes
le samedi 09 mars 2019**

Etablissement d'origine
Adresse
N° téléphone
Adresse mail

NOM :
Adresse

Prénom :

Classe

Téléphone

adresse mail :

1°] OPTIONS proposées en découverte aux élèves de 3^{ème} du secteur

OPTIONS	calendrier <i>se positionner par ordre de préférence</i>					
	CINEMA	Lundi 10h20 – 12h10		Mardi 16h – 18h		Vendredi 16h – 18h
THEATRE			Mardi 14h – 17h			
Italien	Lundi 16h – 18h					
Latin	lundi 13h – 14h		mardi 13h – 14h		jeudi 13h – 14h	

2°] ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITES proposés en découverte aux élèves de 2^{nde} (tous secteurs)

- ART CINEMA : VENDREDI de 08h15 à 12h10
- ART THEATRE : JEUDI de 10h20 à 13h00

L'élève prendra ne prendra pas le repas de midi au lycée

Si l'élève est demi-pensionnaire ou interne l'établissement établira un bon de commande auprès du LISA.

Si l'élève est externe il se munira de la somme de 4,90 euros (chèque ou espèces, dans la 2^{ème} hypothèse, merci de faire l'appoint).



Convention de mini stage

Article 1

La présente convention règle les rapports résultant de la concertation entre le LISA représenté par Son **Provisur, Monsieur Thierry ROUL,**

Et le Chef d'établissement du Collège / Lycée

concernant le mini stage effectué par M.....

qui devra se présenter, **15 mn avant le début du cours,**

au LISA le 2019 deh..... àH.....

Programme :

L'élève est accueilli par un personnel de la Vie Scolaire, 15 mn avant le début du cours, et assistera au(x) cours de, professeur de, deh.. àh..., en salle.....

Article 2

Le stage a pour but de faire connaître des options ou des spécialités en vue d'une éventuelle orientation.

Article 3

Durant la période de mini stage, les élèves sont soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 4

Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5

Les élèves stagiaires pourront prendre leur repas de midi au service de demi-pension.

La facture des repas des élèves sera dressée au service de gestion de l'établissement d'origine.

Article 6

L'assurance contractée par le lycée couvre les risques d'accidents pouvant survenir pendant le stage. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine.

Pour l'élève :

Classe de :

Responsable légal :

Adresse

tél. domicile

Professeur principal :

tél. travail

adresse mail

Le Principal

Fait à
Le Provisur

, le
Le Responsable Légal